



Le Président de la république ne croit plus à l'éolien terrestre :

« Soyons lucides : la capacité à développer massivement l'éolien terrestre est réduite. » [...] « le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays » [...] « on ne peut pas imposer l'éolien d'en haut. »

Le Président de la République a exprimé ces fortes réserves à l'occasion de la table ronde sur la transition écologique et énergétique qui s'est tenue à Pau le 14 janvier dernier. Il faut souhaiter qu'Emmanuelle Wargon, secrétaire d'état à l'environnement qui animait la table ronde, aura entendu le message.

[voir la vidéo de l'intervention d'Emmanuel Macron](#)

La ministre de la Transition ... Elisabeth Borne fait une déclaration similaire dans un article du journal Le Monde le 17 janvier 2020 :

« Ce qui est clair c'est qu'on ne veut pas l'imposer (*l'éolien*) »

Xavier Bertrand, président de la région Hauts de France demande donc un changement de politique :

<http://www.ventdecolere.org/actualites/Courrier%20eolien%20Xavier%20Bertrand%20a%20Monsieur%20Emmanuel%20MACRON.pdf>

Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

Le message du président de la république n'a pas encore été entendu au Ministère de la Transition écologique et solidaire. Un projet de décret sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2019-2028 est mis en consultation publique sur internet du 20 janvier au 19 février 2020.

http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/projet_de_decret_ppe_pour_consultation_public.pdf

Voir l'analyse de Vent de Colère sur ce projet de décret :

<http://www.ventdecolere.org/actualites/PPE-projet-decret-description-critique>

Vous pouvez participer à cette consultation publique en laissant un message en bas de la page internet <http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/consultation-du-public-sur-le-projet-revise-de-a2127.html> . Une méthode de consultation du public bien peu sérieuse d'ailleurs ,,,

Les nombreux documents d'accompagnement et les comptes rendus de presse donnent l'impression d'un décret traitant l'ensemble des questions de l'énergie, une véritable Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/consultation-du-public-sur-le-projet-revise-de-a2127.html>



Mais le décret proposé ne concerne en fait que les seules énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse) et le gaz (bonne preuve que le gaz est indispensable pour régler les questions de l'intermittence et des pointes de consommation). Il fixe pour ces seules énergies les objectifs 2023 et 2028 et le calendrier des appels d'offres tarifaires jusqu'en 2024. Mais le tarif fixe et le guichet ouvert pour les sites de 6 mats au plus n'est pas évoqué.

La question du nucléaire est renvoyé à des études à fournir par EDF. Toutes les autres questions liées à l'énergie (économie d'énergie, transport, industrie, agriculture) ne sont même pas citées.

Il semble y avoir une profonde divergence politique au sein du gouvernement. Le ministère de l'environnement a le feu vert pour pousser les renouvelables, mais pas pour toucher aux autres sujets à fort risques socio-politiques.

Voir en première page du site de Vent de Colère l'historique de l'élaboration de la PPE.

<http://www.ventdecolere.org/>

Un programme alternatif sur l'énergie respectueux de l'environnement

Exerçant leur droit constitutionnel de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, ces 25 fédérations nationales et collectifs régionaux (représentant plus de 2000 associations de protection de l'environnement), dont **Vent de Colère ! Fédération Nationale**, ont déposé le 17 janvier 2020 au ministère de la Transition écologique et solidaire un programme alternatif de PPE 2019-2028.

<http://www.sppef.fr/2020/01/17/communiqu-eolien-les-ongs-deposent-un-programme-alternatif-sur-lenergie/>

Le projet du gouvernement ne respecte pas la [Charte de l'Environnement](#). Il est techniquement irréaliste de massifier des solutions ruineuses fondées sur des productions intermittentes d'énergies qui ne diminuent pas les émissions de GES.

Comment le gouvernement veut contourner les oppositions locales aux éoliennes

Malgré les discours du président et de la ministre, la recherche de mesure de « facilitation » de l'éolien continue.

<https://www.transitionsenergies.com/gouvernement-opposition-installation-eoliennes/>

L'éolien et le photovoltaïque : des voies sans issue

Jean de Kervasdoué Le Point 30/12/2019

https://www.lepoint.fr/debats/jean-de-kervasdoue-l-eolien-et-le-photovoltaïque-des-voies-sans-issue-30-12-2019-2355207_2.php



Quand les élevages disjonctent

La France Agricole 16.01.20

<http://www.lafranceagricole.fr/actualites/elevage/ondes-courants-parasites-ondes-courants-parasites-1,11,3280301165.html>

Les installations électriques extérieures aux exploitations agricoles sont pointées du doigt pour leurs nuisances causées aux animaux d'élevage. Si les références scientifiques manquent sur le sujet, les troubles observés sur le terrain se multiplient.

Le 31 octobre 2019, Me Laforgue a accompagné l'Association nationale des animaux sous tension (Anast) dans la saisine du tribunal administratif de Paris à l'encontre du ministère de l'Agriculture et du Groupe permanent pour la sécurité électrique en milieu agricole (GPSE) pour obtenir les bilans d'activité et les rapports d'études réalisés par le GPSE.

Au premier semestre 2020, maître Laforgue s'apprête à lancer une vingtaine de procédures judiciaires, concernant des éleveurs victimes d'installations électriques extérieures à leur exploitation.

Voir aussi la pétition lancée par un agriculteur du Nord et relayé par <http://www.friends-against-wind.org/> sur sa première page.

L' ANSES réagit et publie un Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT) « Imputabilité à des éoliennes de troubles dans deux élevages bovins »

https://www.anses.fr/fr/system/files/GT_Imputabilite_eoliennes_Role_et_missions.pdf